

GUIDE DEPARTEMENTAL DE LA LOIRE POUR L'AFFECTATION EN CLASSE DE TERMINALE GENERALE, TECHNOLOGIQUE OU PROFESSIONNELLE

CAMPAGNE 2026

**ELEMENTS COMPLEMENTAIRES AU GUIDE DES PROCEDURES
ACADEMIQUES D'AFFECTATION EN LYCEE**

LES MODALITES D'ENTREE EN TERMINALE

Les élèves des classes de première générale, technologique, et professionnelle poursuivent leur scolarité en classe de terminale de leur spécialité dans leur établissement d'origine.

Les élèves de première année de CAP poursuivent en classe de terminale CAP au sein de leur établissement d'origine.

Les demandes de changement d'établissement n'interviennent qu'à titre exceptionnel, pour des raisons dûment motivées.

1. LE REDOUBLEMENT EN CLASSE DE TERMINALE

Tout élève ajourné à son examen se voit offrir, de droit, une nouvelle inscription dans l'établissement dont il est issu, avec pour objectif de préparer à nouveau cet examen.

Ce droit s'applique aux établissements d'enseignement public et aux établissements d'enseignement privé, conformément au décret n° 2015-1351 du 26 octobre 2015 portant modification des articles D 331-42 et D 331-61 du code de l'éducation.

Ce droit s'exerce l'année qui suit immédiatement l'échec et une seule fois.

! **[IMPORTANT]** : Pour tout élève ajourné à l'examen, il est impératif de lui transmettre le plus tôt possible toutes les informations utiles concernant son inscription. Il doit pouvoir disposer d'un temps de réflexion. Ainsi, tout élève désirant préparer à nouveau son examen sera réinscrit.

Les services académiques, les corps d'inspection et la direction départementale seront saisis en cas de difficulté majeure concernant les effectifs.

2. DEMANDE DE CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT

Les demandes exceptionnelles de changement de lycée seront étudiées au regard des places vacantes. Elles seront examinées dans l'ordre de priorité suivant :

1. La spécialité n'existe pas dans l'établissement d'origine ;
2. Les emménagements des élèves issus d'un lycée public ;
3. Les redoublants d'un autre établissement public que le lycée d'origine ;
4. Les autres motifs.

Le changement d'établissement se réalise dans la limite des places disponibles en respectant l'ordre indiqué ci-dessus et après les demandes de redoublement dans l'établissement d'origine. Par ailleurs, il sera veillé au maintien des équilibres des effectifs entre établissements.

Afin de garantir une place à l'élève, il est vivement conseillé de conserver une inscription dans l'établissement d'origine, dans l'attente de l'éventuelle nouvelle affectation.

La procédure pour solliciter un changement d'établissement est précisée ci-après.

A. Transmission de la demande de changement d'établissement :

1. L'annexe ci-après est dûment renseignée et signée par les responsables légaux ou l'élève majeur ;
2. Elle est transmise à l'établissement d'accueil souhaité, avec les pièces justificatives indiquées, par :
 - L'établissement d'origine : pour la demande de changement intra-académique (interne à l'académie de Lyon) ;
 - Les responsables légaux : pour une demande qui concerne un élève hors académie de Lyon souhaitant entrer dans un établissement public de la Loire ;

La demande ne portera que sur un seul établissement.

B. Enregistrement de la demande :

1. Le dossier complet est réceptionné par l'établissement d'accueil visé ;
2. Il est daté lors de sa réception.

C. Etude du dossier :

1. Les situations exceptionnelles de demande de changement d'établissement ne seront étudiées qu'après le résultat des examens par l'établissement réceptionnaire des demandes.
2. Les situations sont étudiées au regard de l'ordre suivant et par date de réception des dossiers :
 - a) La spécialité n'existe pas dans l'établissement d'origine ;
 - b) Les emménagements des élèves issus d'un lycée public ;
 - c) Les redoublants d'un autre établissement public que le lycée d'origine ;
 - d) Les autres motifs.
3. Les éléments complémentaires portés dans le dossier seront utiles pour départager les candidatures de chaque rang prioritaire.

D. Réponse à la demande :

1. **Les établissements potentiels d'accueil apportent la réponse positive ou négative aux responsables légaux ou à l'élève majeur.**

Si la réponse est négative, ils indiqueront la possibilité aux responsables légaux ou à l'élève majeur de saisir une nouvelle demande auprès de la division de l'élève. Dans ce cadre, ce service envisagera une solution alternative au regard des places restées vacantes en septembre.

! **[IMPORTANT]** : Les élèves ayant échoué à leur examen qui souhaitent redoubler dans le même établissement ne sont pas soumis à cette procédure. Ils doivent s'adresser directement à leur lycée.

ANNEXE - Rentrée 2026

Demande d'entrée en classe de terminale générale, technologique ou professionnelle dans un lycée public de la Loire

Ce document sera complété pour toute demande de changement d'établissement et sera accompagné des pièces justificatives énumérées ci-après :

- Bulletins trimestriels de l'année scolaire 2025-26 ;
- Justificatif de domicile datant de moins de trois mois ;
- Relevé des notes du baccalauréat ou du CAP, le cas échéant.

Ces éléments seront transmis par l'établissement d'origine à l'établissement demandé pour les candidats issus de l'académie de Lyon, et par les responsables légaux ou l'élève majeur si l'élève était scolarisé dans une autre académie ou dans une autre situation.

Nom :	F ☐ G ☐	Etablissement d'origine (cochez la case correspondante) ☐ Public ☐ Privé sous contrat ☐ Autre situation - Précisez :
Prénom :		
Date de naissance :		
Nom et prénom du responsable légal de l'élève :		
Adresse :		
Code postal :		Cachet de l'établissement d'origine
Commune :		
Téléphone :		
Courriel :		

<u>Diplôme visé</u> : ☐ Terminale CAP, lequel : ☐ Terminale BAC PRO, laquelle : ☐ Terminale générale : Enseignements de spécialité - - ☐ Terminale technologique, enseignement de spécialité - LVA : LVB :	Etablissement demandé :
--	-------------------------

MOTIF DE LA DEMANDE D'ADMISSION

- ☐ La spécialité n'existe pas dans l'établissement d'origine
- ☐ Un changement de domiciliation (*joindre un justificatif de domicile datant de moins de trois mois*)
- ☐ Un redoublement dans un autre établissement public que le lycée d'origine. Justifiez :
.....
.....
.....
- ☐ Autre motif. Précisez :
.....
.....
.....

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES A LA DEMANDE

Veuillez cocher ci-dessous le ou les critères prioritaires de votre demande et joindre impérativement les pièces justificatives correspondantes.

- ☐ Elève en situation de handicap
- ☐ Elève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé
- ☐ Elève boursier au mérite
- ☐ Elève dont le domicile en limite de secteur est proche de l'établissement souhaité
- ☐ Autre (précisez) :

A....., le...../...../.....
Signature du demandeur, responsable légal.

A....., le...../...../.....
Signature et cachet du chef d'établissement d'origine.

Date de réception par l'établissement demandé :

REPONSE DE L'ETABLISSEMENT DEMANDE au demandeur légal et à la DIVEL

☐ Acceptée

☐ Refusée

Date, cachet et signature

Remarques éventuelles :

Direction des Services de l'Éducation Nationale de la Loire (DSDEN)

Division de l'élève

11 rue des Docteurs Charcot

42023 SAINT-ETIENNE CEDEX

T. 04 77 81 41 17 ou 11

Courriel : ce.ia42-lycees@ac-lyon.fr

<https://www.ac-lyon.fr/loire-affectation-et-orientation-121928>

Rectorat de l'académie de Lyon

Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation (DRAIO)

Site Lyon

92 rue de Marseille – BP 7227 – 69354 LYON CEDEX 07

Saio-affectation@ac-lyon.fr

<https://www.ac-lyon.fr/affectation-en-lycee>